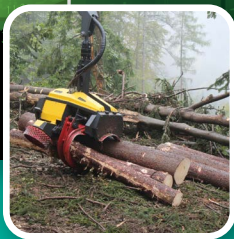
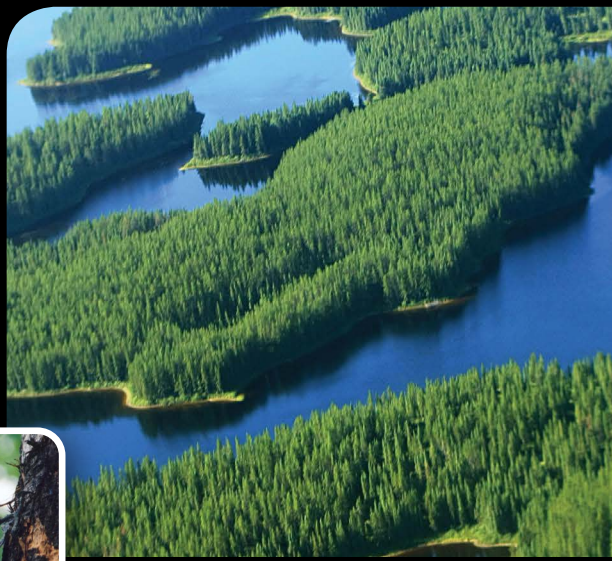


# RAPPORT D'ACTIVITÉS du Forestier en chef

2019-2020





# RAPPORT D'ACTIVITÉS du Forestier en chef

2019-2020



**Coordonnatrice et rédactrice**

Lise Guérin

**Collaborateurs à la rédaction**

Lucie Bertrand

Nathalie Bolduc

Jean-Simon Fortin

Jean Girard

Camille Ménard

**Révision linguistique**

Claire Fecteau

**Graphisme**

Maripierre Jalbert

**Crédits photos en page couverture**

Jean Girard, Antoine Nappi, EnviroFoto

**Pour des renseignements supplémentaires,  
veuillez s'il-vous-plaît vous adresser au :**

Bureau du forestier en chef

845, boulevard Saint-Joseph

Roberval (Québec) G8H 2L6

Téléphone: 418 275-7770

Courriel: [bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca](mailto:bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca)

Ce document est accessible sur le site Internet  
[www.forestierenchef.gouv.qc.ca](http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN (Édition imprimée) 978-2-550-86919-1

ISBN (Édition en ligne) 978-2-550-86920-7

ISSN papier: 1911-4435

ISSN en ligne: 1911-4443

© Forestier en chef

1<sup>er</sup> septembre 2020

**Monsieur Pierre Dufour**

Ministre  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Québec (Québec) G1H 6R1

---

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport d'activités 2019-2020 du Bureau du forestier en chef. Ce rapport rend compte des activités accomplies par notre organisation au cours de l'année 2019-2020.

En plus de présenter notre organisation, sa mission, ses mandats et l'origine de la fonction de Forestier en chef, ce document fait état des travaux qui mèneront à la détermination des possibilités forestières des forêts du domaine de l'État pour la période 2023-2028.

Le rapport d'activités décrit également l'ensemble des autres activités réalisées en cours d'année, de même que les échanges et le partage de connaissances avec la communauté professionnelle et scientifique de la foresterie du Québec et de l'international. En ce qui a trait à nos outils de calcul, nous y décrivons les progrès accomplis en cours d'année et les défis à relever pour en faire des alliés essentiels à la prise de décision principalement dans un contexte de changements climatiques. Enfin, le rapport d'activités énonce le plan d'action de notre organisation pour la période 2020-2021.

Je profite de l'occasion pour remercier sincèrement tous les membres du personnel du Bureau du forestier en chef qui, par leur travail, leur professionnalisme et leur dévouement, ont permis d'atteindre les résultats énoncés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Forestier en chef**



Louis Pelletier, ing.f.



# TABLE DES MATIÈRES

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2019-2020 .....	1
LE FORESTIER EN CHEF .....	2
La fonction, son origine et son rôle dans la gestion forestière au Québec .....	2
Les responsabilités du Forestier en chef .....	3
La mission, la vision, les valeurs et les principes .....	4
L'indépendance de la fonction .....	5
L'organisation et son effectif régional .....	6
L'équipe de direction .....	8
Le budget et les dépenses d'opération pour la période 2019-2020.....	9
Les principes du développement durable au Bureau du forestier en chef.....	10
Les principes de développement durable mis en œuvre dans le cadre de la mission du Forestier en chef .....	11
LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2019-2020.....	13
Possibilités forestières 2023-2028.....	13
Volumes de bois non récoltés de la période 2013-2018 .....	14
Caribous forestiers et montagnards .....	15
Possibilités forestières pour une première forêt de proximité .....	16
Analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts .....	17
L'expertise du Forestier en chef éclaire les décideurs .....	18
Système de gestion de la qualité.....	20
Les progrès des outils de calcul des possibilités forestières .....	21

La mission du Forestier en chef interpelle la communauté professionnelle et scientifique de la foresterie.....	24
L'expertise du Forestier en chef s'améliore au contact d'autres juridictions et d'experts mondiaux en foresterie.....	26
Participation du Forestier en chef au plan d'action ministériel de développement durable 2016-2020.....	29
PLAN D'ACTION 2020-2021 .....	31
ANNEXE 1 – Organigramme.....	33
ANNEXE 2 – Carte des possibilités forestières par région forestière.....	34
ANNEXE 3 – Le calcul des possibilités forestières répartis en vagues de travaux.....	35
ANNEXE 4 – Tableau synoptique du Plan stratégique 2020-2023 .....	36
ANNEXE 5 – Les 16 principes du développement durable et leur définition	38
ANNEXE 6 – Liste des acronymes .....	40
LISTE DES FIGURES	
Figure 1. Localisation des employés du Bureau du forestier en chef au 31 mars 2020.....	7
Figure 2. Budget et dépenses d'opération du Bureau du forestier en chef de 2007 à 2020 .....	9





## LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2019-2020

### Possibilités forestières 2023-2028

Les travaux en vue de la prochaine détermination des possibilités forestières de la période 2023-2028 se sont poursuivis selon l'échéancier prévu. Au cours de l'exercice 2019-2020, les analyses ont porté sur 10 unités d'aménagement situées dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Capitale-Nationale. L'annonce des prochaines possibilités forestières valides à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 aura lieu à l'automne 2021.

### Volumes de bois non récoltés de la période 2013-2018

En cours d'année 2019-2020, le Forestier en chef a terminé les travaux visant à déterminer les volumes de bois non récoltés (VNR) de la période 2013-2018. Au total et pour l'ensemble du Québec, les VNR de la période 2013-2018 ont été établis à 28,2 millions de mètres cubes de bois.

### Caribous forestiers et montagnards : le Forestier en chef présente ses résultats d'analyses aux groupes opérationnels régionaux

Le Forestier en chef, M. Louis Pelletier, ou des représentants de son équipe ont été présents lors des rencontres des groupes opérationnels régionaux des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, de la Capitale-Nationale et de la Gaspésie. L'objectif était d'y présenter les résultats des analyses d'impact sur les possibilités forestières des modalités d'aménagement sur les territoires envisagés dans le cadre de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards actuellement en élaboration.

### Un calcul de possibilités forestières pour une première forêt de proximité

Le 1<sup>er</sup> avril 2020, le Forestier en chef a déterminé les possibilités forestières de la forêt de proximité (085-020) située sur le territoire de la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest. Elles ont été établies à 50 400 mètres cubes de bois annuellement.

# LE FORESTIER EN CHEF

## La fonction, son origine et son rôle dans la gestion forestière au Québec

Le 14 juin 2005, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives (LQ 2005, chapitre 19) créant le poste de Forestier en chef. La mise sur pied de cette fonction constitue l'une des principales recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe) dont le mandat était de proposer des pistes d'amélioration relatives à la gestion forestière du Québec. Le Forestier en chef a pour principale fonction de déterminer les possibilités forestières des unités d'aménagement et des territoires forestiers résiduels situés en forêt publique. Les possibilités forestières correspondent au volume maximum des récoltes annuelles de bois que l'on peut prélever à perpétuité en forêt publique, sans diminuer la capacité productive du milieu forestier. Cet exercice doit tenir compte de certains objectifs d'aménagement durable des forêts telle la dynamique naturelle des forêts, notamment leur composition et leur structure d'âge ainsi que leur utilisation diversifiée.

### Les possibilités forestières déterminées aux 5 ans

Déterminées aux 5 ans par le Forestier en chef, les possibilités forestières peuvent être modifiées, à la demande du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, lorsque les circonstances sont telles que, sans une modification immédiate de celles-ci, l'aménagement durable des forêts risquerait d'être compromis ou lorsque sur la base des mêmes considérations que celles prévues pour sa détermination, les possibilités peuvent être revues à la hausse. Pour la période 2018-2023, les possibilités forestières sont établies à 34,1 millions de mètres cubes de bois brut annuellement. Elles sont réparties au sein de 59 unités d'aménagement situées dans 14 régions forestières au Québec. L'annexe 2 présente les possibilités forestières par région pour la période 2018-2023.

### Un maillon clé dans la gestion forestière

Le calcul des possibilités forestières est un exercice technique et scientifique produit sur la base des connaissances les plus à jour en matière d'évolution de la forêt ainsi qu'au moyen d'outils de calcul dotés de capacité d'optimisation et de spatialisation. Les inventaires écoforestiers récents, les lois et les règlements en vigueur ainsi que les objectifs économiques, sociaux et environnementaux sont pris en compte dans le calcul des possibilités forestières.

Une fois qu'elles sont déterminées par le Forestier en chef, les possibilités forestières sont soumises au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et rendues publiques. L'élaboration des scénarios d'attribution des bois, la planification forestière et la confection des plans d'aménagement forestier tactiques et opérationnels sont, par la suite, produits

sur la base des données du Forestier en chef. Maillon clé dans la gestion forestière au Québec, l'expertise du Forestier en chef en matière de calcul des possibilités forestières est également sollicitée avant la prise de décision de tout projet pouvant avoir des impacts sur la disponibilité en bois ou sur des objectifs d'aménagement durable des forêts.

## Les responsabilités du Forestier en chef

Le chapitre V de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1) précise les principales fonctions du Forestier en chef. Ainsi, dans le respect des orientations et des objectifs prévus à la Stratégie d'aménagement durable des forêts, le Forestier en chef a les principales responsabilités suivantes :

- établir les méthodes, les moyens et les outils nécessaires pour calculer les possibilités forestières des forêts du domaine de l'État;
- préparer, publier et maintenir à jour un Manuel d'aménagement durable des forêts servant à déterminer les possibilités forestières;
- déterminer, réviser et modifier les possibilités forestières pour les unités d'aménagement en tenant compte des objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts;
- déterminer les volumes de bois non récoltés devenus disponibles à la récolte;
- analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État;
- produire des avis et conseiller le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs sur l'orientation et la planification de la recherche et du développement en matière de foresterie, sur la limite territoriale des forêts attribuables et la délimitation des unités d'aménagement, sur les activités à réaliser pour optimiser les stratégies d'aménagement forestier ainsi que sur toute question qui, selon lui, appelle l'attention ou l'action gouvernementale.



Équipe du Forestier en chef. Photo : François Plante

# La mission, la vision, les valeurs et les principes

## Mission

Déterminer les possibilités forestières, éclairer les décideurs et informer la population sur l'état des forêts du Québec.

## Vision

Assurer un leadership et contribuer par son expertise aux décisions et aux enjeux forestiers québécois.

## Valeurs et principes

### **Expertise et rigueur**

- Assurer l'expertise professionnelle par l'actualisation continue des connaissances et des compétences de chacun.
- Agir avec rigueur, impartialité et professionnalisme afin que les décisions soient fondées sur des faits et des assises scientifiques.

### **Amélioration continue**

- Améliorer de façon continue la qualité et l'efficacité de l'ensemble des processus de travail.

### **Indépendance et transparence**

- Assurer une indépendance dans l'exercice de ses fonctions et en lien avec sa mission.
- Diffuser ses décisions et ses justifications en lien avec les éléments de sa mission.

## L'indépendance de la fonction

La fonction de Forestier en chef revêt un caractère unique en raison du statut d'indépendance que la loi lui accorde ainsi que des responsabilités importantes qui incombent au Forestier en chef en matière de détermination des possibilités forestières.

Ainsi, le Forestier en chef produit ses rapports et rend ses décisions sans ingérence. Sur le plan des communications publiques, il possède un site Internet distinct de celui du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et met en œuvre ses propres stratégies de diffusion d'information. Il énonce la vision de son organisation, la mission poursuivie de même que les principes et les valeurs qui guident l'ensemble de ses actions.

De plus, il produit son propre rapport annuel d'activités et son plan stratégique dont le tableau synoptique se décline en actions, en indicateurs et en cibles prévus au cours des années 2020 à 2023. Pour en prendre connaissance, consultez le tableau synoptique présenté à l'annexe 4.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Forestier en chef peut faire enquête et est investi des pouvoirs et de l'immunité prévus à la Loi sur les commissions d'enquête (RLRQ, chapitre C-37), à l'exception de celui d'imposer l'emprisonnement. L'indépendance du Forestier en chef est d'une importance majeure pour le maintien de la crédibilité de ses décisions auprès du milieu forestier et de la population. Elle constitue l'un des fondements de la fonction et de l'organisation. Le Forestier en chef relève, à titre de sous-ministre associé, du sous-ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.



# L'organisation et son effectif régional

## La consolidation de l'équipe en cours d'année

Au 31 mars 2020, 50 personnes étaient à l'emploi du Bureau du forestier en chef. Ces employés étaient répartis dans 15 bureaux situés dans 9 régions, soit l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Capitale-Nationale, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, les Laurentides, Lanaudière, la Mauricie et l'Outaouais. Le siège social de l'organisation est situé à Roberval dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

## Bureau du sous-ministre associé

Le Bureau du sous-ministre associé est constitué du Forestier en chef de qui relèvent une conseillère scientifique, un adjoint exécutif, un chargé de projet, une relationniste de presse et responsable des communications internes et externes et une technicienne en administration.

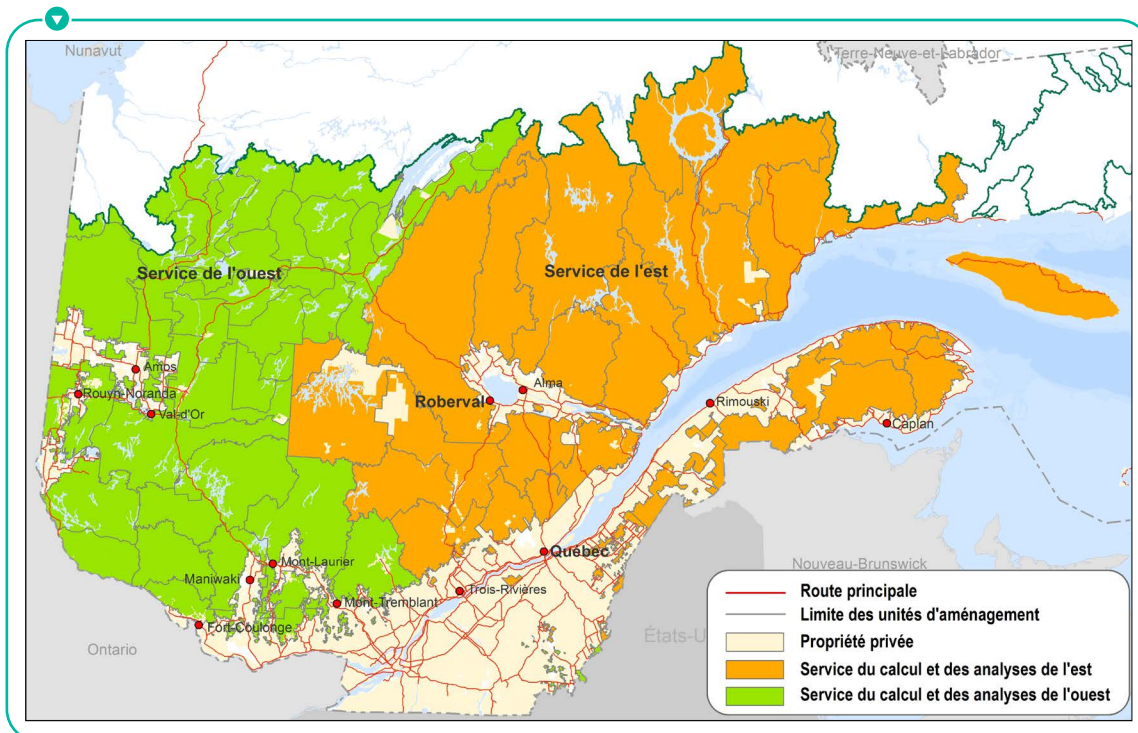
## Direction du calcul et des analyses

La Direction du calcul et des analyses est chargée de l'ensemble des activités techniques du Bureau du forestier en chef dont, notamment, l'évaluation des possibilités forestières des forêts du domaine de l'État. Elle est aussi responsable d'évaluer l'effet qu'auront les décisions gouvernementales sur les possibilités forestières et sur les forêts et d'en produire un rapport détaillé visant à fournir une information éclairante aux décideurs et à la population. La Direction du calcul et des analyses est composée des trois services suivants :

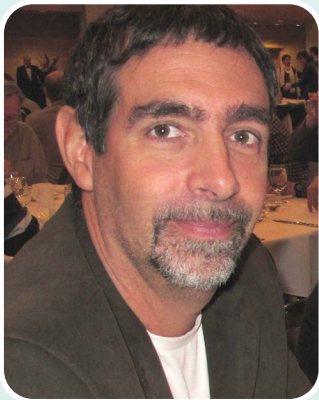
- le « Service du calcul et des analyses de l'est » comprend les analystes chargés d'effectuer le calcul des possibilités forestières des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie-Centre-du-Québec, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale;
- le « Service du calcul et des analyses de l'ouest » dessert les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais, des Laurentides, de Lanaudière, de l'Estrie et du Nord-du-Québec;
- le « Service du support à la production » dont les responsabilités sont les suivantes :
  - développer les outils informatiques requis pour réaliser le calcul des possibilités forestières;
  - effectuer tous les travaux de géomatique requis pour la mission et supportant le calcul des possibilités forestières ;
  - produire les modèles de base nécessaires pour le calcul des possibilités forestières et pour la réalisation des stratégies régionales d'aménagement forestier et en soutien aux décisions du Forestier en chef.

**FIGURE 1**

Localisation des employés du Bureau du forestier en chef au 31 mars 2020



## L'équipe de direction



**Jean Girard, ing.f., M.Sc.**  
Directeur  
Direction du calcul  
et des analyses



**Louis Pelletier, ing.f.**  
Forestier en chef



**Simon Guay, ing.f.**  
Chef de service  
Service du support  
à la production



**David Baril, ing.f.**  
Chef de service  
Service du calcul  
et des analyses de l'ouest



**Philippe Marcotte, ing.f., M.Sc.**  
Chef de service  
Service du calcul et des analyses  
de l'est



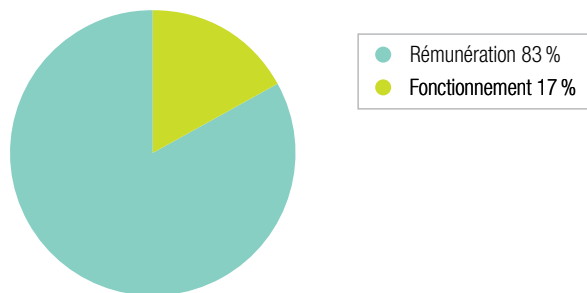
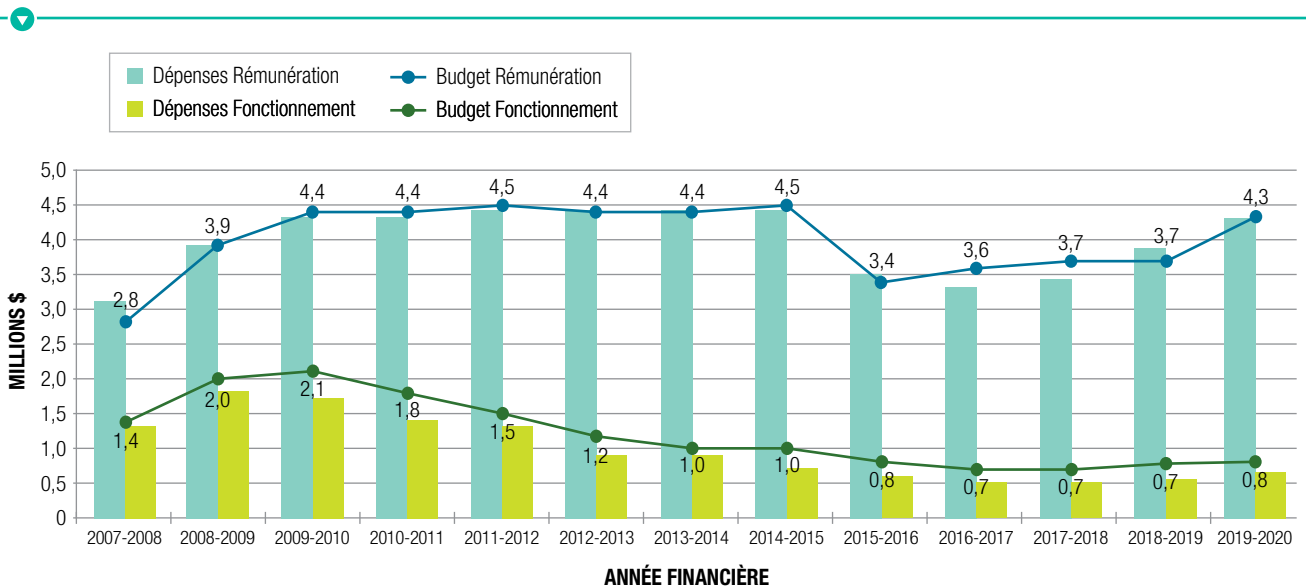
## Le budget et les dépenses d'opération pour la période 2019-2020

En 2019-2020, les crédits budgétaires autorisés pour le Bureau du forestier en chef ont été de 5,06 M\$. De ce montant, 4,3 M\$ ont été consacrés à la rémunération du personnel et 0,76 M\$ au fonctionnement.

La figure ci-dessous indique les crédits budgétaires accordés à l'organisation par rapport aux dépenses réelles liées à la rémunération et au fonctionnement depuis la deuxième année d'opération du Bureau du forestier en chef.

**FIGURE 2**

Budget et dépenses d'opération du Bureau du forestier en chef de 2007 à 2020



# Les principes du développement durable au Bureau du forestier en chef

## Les seize grands principes du développement durable

La Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1), adoptée à l'unanimité le 13 avril 2006, reconnaît le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. Suivant cela, elle précise que la recherche d'un développement durable passe par la prise en compte d'un ensemble de 16 principes\* de développement durable lesquels sont les suivants :

• Santé et qualité de vie	• Subsidiarité	• Préservation de la biodiversité
• Équité et solidarité sociale	• Partenariat et coopération intergouvernementale	• Respect de la capacité de support des écosystèmes
• Protection de l'environnement	• Prévention	• Production et consommation responsables
• Efficacité économique	• Précaution	• Pollueur payeur
• Participation et engagement	• Protection du patrimoine culturel	• Internalisation des coûts
• Accès au savoir		

\* Consultez l'annexe 5 pour prendre connaissance de la définition complète de chaque grand principe de développement durable.

## Leur mise en œuvre dans le cadre de la mission du Forestier en chef

Les ministères et les organismes publics sont invités à mettre en œuvre ces principes dans leur propre sphère d'intervention. Ces principes constituent en quelque sorte un guide pour agir dans une perspective de développement durable.

Dans le cadre de sa mission et particulièrement lors du calcul et de la détermination des possibilités forestières, le Forestier en chef met en application 11 de ces 16 principes.

La section qui suit présente ces 11 principes de développement durable liés à la mission du Forestier en chef de même que des précisions à l'égard de leur application concrète dans les travaux du Forestier en chef.

# Les principes de développement durable mis en œuvre dans le cadre de la mission du Forestier en chef

## Les principes de développement durable liés à la mission du Forestier en chef

## Comment ces principes sont-ils mis en œuvre dans la mission du Forestier en chef ?

### Équité et solidarité sociale



En s'assurant que le calcul des possibilités forestières prenne en compte l'ensemble des besoins sociaux, économiques et environnementaux de la société d'aujourd'hui et de celle de demain.

En s'assurant que la pérennité de la forêt demeure au cœur de la mission du Forestier en chef.

### Protection de l'environnement Préservation de la biodiversité



Par la prise en compte de la protection de la biodiversité, d'aires protégées, de paysages sensibles, d'habitats fauniques, d'écosystèmes forestiers exceptionnels, des espèces menacées ou vulnérables.

Par la prise en compte des règlements à l'égard de la préservation de l'eau, des milieux humides, des bandes riveraines, etc.

### Respect de la capacité de support des écosystèmes Prévention

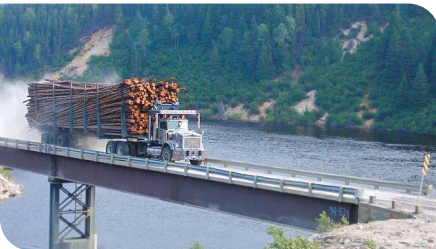


En considérant l'impact des changements climatiques sur les forêts, la dynamique naturelle des écosystèmes forestiers, notamment leur composition, leur structure d'âge et leur répartition spatiale.

En maintenant la capacité productive des forêts et en fournissant des analyses à cet effet.

Par la prise en compte, dans nos travaux, des perturbations naturelles telles que l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

### Efficacité économique



Par le développement d'outils économiques en lien avec les activités sylvicoles et forestières. Ces avancées permettent d'éclairer et de guider les décideurs vers les choix d'aménagement favorisant la vitalité économique des régions.

## Participation et engagement

### Accès au savoir

#### Subsidiarité



Par une diffusion publique des résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières. Cette activité de communication vise à informer la population et à recueillir des informations pouvant améliorer la qualité des analyses.

Par des ententes de collaboration avec les milieux de la recherche et les experts des autres provinces canadiennes.



Par le partage des connaissances à l'égard de l'intégration des changements climatiques dans le calcul des possibilités forestières.

Par les présentations publiques du Forestier en chef et des spécialistes de l'organisation à l'égard des travaux, des analyses en cours, des avis et des recommandations au ministre.

## Prévention



Par la prise en compte des risques liés à la récurrence de feux de forêt, des épidémies d'insectes et des maladies.

## Protection du patrimoine culturel



Par la prise en compte des ententes et des traités convenus avec les communautés autochtones.

\* Louis Pelletier, Forestier en chef, en compagnie de la Forestière en chef de la Colombie-Britannique, Diane Nicholls.

# LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2019-2020

## Possibilités forestières 2023-2028

### Une 3<sup>e</sup> phase de travaux en cours

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'équipe du Bureau du forestier en chef a poursuivi la 3<sup>e</sup> et dernière phase des travaux en vue de la prochaine détermination des possibilités forestières qui seront valides du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2028.

Les travaux en vue de la prochaine détermination des possibilités forestières de la période 2023-2028 se sont poursuivis selon l'échéancier prévu. Au cours de l'exercice 2019-2020, les analyses ont porté sur 10 unités d'aménagement situées dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Capitale-Nationale. L'annonce des prochaines possibilités forestières valides à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 aura lieu à l'automne 2021.

### Présentation publique des résultats préliminaires au printemps 2021

Les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières de l'ensemble des régions forestières du Québec seront présentés publiquement lors d'une revue externe au printemps 2021. Les commentaires recueillis des parties intéressées et qui sont de nature stratégique permettront au Forestier en chef de bonifier ses analyses en vue de la détermination finale des possibilités forestières à l'automne 2021. Ces possibilités forestières entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2023 pour une durée de 5 ans.

### Deux années de travaux nécessaires avant la détermination des possibilités forestières

Le cycle normal de production du calcul des possibilités forestières est estimé à 24 mois. Une première année est consacrée au montage du modèle de calcul afin d'y intégrer les données de la région forestière incluant les localisations des secteurs de récolte et ceux exclus de l'aménagement (aires protégées, protections diverses), les inventaires écoforestiers, la stratégie d'aménagement de même que l'information relative à la croissance forestière et provenant des travaux de recherche.

Au cours de la deuxième année, les analystes collaborent avec les aménagistes du Secteur des opérations régionales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs responsables des plans d'aménagement. L'essentiel de ces travaux a pour but d'intégrer les particularités et les raffinements aux stratégies d'aménagement assurant ainsi un arrimage entre les travaux de planification du Secteur des opérations régionales et ceux de la détermination des possibilités forestières par le Forestier en chef. C'est aussi lors de ces échanges que les éléments de certification forestière sont intégrés dans les travaux d'analyse, le cas échéant.

## Territoires forestiers résiduels

Au cours de l'exercice 2019-2020, le Forestier en chef a entrepris un nouveau calcul de possibilités forestières pour plusieurs territoires forestiers résiduels situés dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, des Laurentides, de l'Estrie et de l'Abitibi-Témiscamingue. Le Forestier en chef a jugé qu'il était nécessaire de produire un nouveau calcul des possibilités forestières pour ces territoires forestiers résiduels à la suite de la transmission de nouvelles informations forestières. Ces informations sont les données récentes du 4<sup>e</sup> programme d'inventaire écoforestier du Québec méridional, les nouveaux modèles de croissance forestière ainsi que la mise à jour des interventions forestières et des affectations territoriales. Les nouvelles possibilités forestières de ces territoires forestiers résiduels sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020.

## Volumes de bois non récoltés de la période 2013-2018

### Le Forestier en chef termine la 3<sup>e</sup> et dernière phase de ses travaux

Au cours de l'exercice 2019-2020, le Forestier en chef a terminé les travaux visant à déterminer les volumes de bois non récoltés (VNR) de la période 2013-2018. Au total et pour l'ensemble du Québec, les VNR de la période 2013-2018 ont été établis à 28,2 millions de mètres cubes de bois. De ce nombre, près de 7 millions de mètres cubes de bois étaient issus du groupe d'essences communément appelé SEPM, soit les essences de sapin, d'épinettes, de pin gris et de mélèzes. D'autres essences non récoltées au cours de la période antérieure sont le bouleau à papier (8,4 millions de mètres cubes de bois) ainsi que le peuplier (4 millions de mètres cubes de bois).

Ces volumes de bois sont devenus potentiellement disponibles pour la période 2018-2023. Toutefois, leur attribution demeure la prérogative du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. En effet, en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, ces bois peuvent, au choix du ministre, être laissés sur pied, être mis en marché par le Bureau de mise en marché des bois ou être vendus à une ou à plusieurs usines de transformation du bois selon les taux fixés par le Bureau. Si ces bois sont attribués, leur récolte doit aussi faire l'objet d'une stratégie sylvicole adaptée à chaque unité d'aménagement, puis être assortie d'un financement adéquat.

### Méthodologie et résultats détaillés

Les analyses complètes par essence et par région forestière de même que la méthodologie utilisée peuvent être consultées sur le site Internet du Bureau du forestier en chef sous la rubrique Période 2018-2023 / Volume de bois non récolté disponible ou encore en cliquant sur l'hyperlien suivant : [Volume de bois non récolté de la période 2013-2018 disponible pour la période 2018-2023 – 3<sup>e</sup> détermination.](#)

## Caribous forestiers et montagnards

### Le Forestier en chef présente ses analyses aux groupes opérationnels régionaux

Au cours de l'exercice 2019-2020, le Forestier en chef et son équipe ont participé aux différentes rencontres organisées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les groupes opérationnels régionaux (GOR). Ces groupes sont nés de l'initiative du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Les rencontres ont pour but d'identifier les enjeux techniques et les répercussions économiques possibles de divers scénarios de protection de l'habitat des caribous forestiers et montagnards afin de dégager des pistes de solution en fonction des valeurs et des connaissances locales.

Sur place, le Forestier en chef et son équipe ont présenté les résultats d'analyses d'impact sur les possibilités forestières des modalités d'aménagement sur les territoires envisagés dans le cadre de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards présentement en élaboration. Ces analyses d'impact sont des résultats préliminaires qui prennent en compte les modalités sur les territoires envisagés pour la protection de l'habitat du caribou. Les travaux devant mener à la version finale de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards doivent se poursuivre en cours d'année.

### Six régions concernées par la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards

Les scénarios d'aménagement qui ont été soumis au Forestier en chef pour analyse touchent 25 unités d'aménagement situées dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale, de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et du Nord-du-Québec.

### Pour en savoir plus

Les analyses de sensibilité du Forestier en chef ont été déposées sur le site Internet du Bureau du forestier en chef au [www.forestierenchef.gouv.qc.ca](http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca). Pour les personnes désirant obtenir plus d'information, il est possible de consulter les documents [Analyse d'impact – Caribou forestier – Régions 02,03,09 et 10](#), [Résumé des analyses](#) et [Présentation PowerPoint du Forestier en chef](#).

## Possibilités forestières pour une première forêt de proximité

Le 18 novembre 2019, le Forestier en chef a rendu publics les résultats du calcul des possibilités forestières de la toute première forêt de proximité du Québec. Il s'agit de la forêt de proximité située dans la municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, dans la région du Nord-du-Québec. Le territoire de la forêt de proximité faisait partie de l'unité d'aménagement 085-51 dont il a été extrait. Il couvre une superficie totale d'environ 43 520 hectares (ha).

Les possibilités forestières de la forêt de proximité d'Abitibi-Ouest ont été établies à 50 400 mètres cubes de bois annuellement. Elles sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020.

Dans le cadre du projet pilote de forêt de proximité mené avec la MRC d'Abitibi-Ouest et la Fédération québécoise des municipalités, il a été convenu que le calcul des possibilités forestières prenne en compte un scénario selon lequel les activités d'aménagement forestier seront interdites dans une aire protégée potentielle qui couvre une superficie de 2 400 ha sur le territoire de la forêt de proximité.

Pour les personnes désirant en savoir davantage, il est possible de consulter le document [Fiche décision - Forêt de proximité 085-020](#) sur le site Internet du Bureau du forestier en chef, section [Forêts de proximité](#).





## Analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts

Sous le régime forestier précédent et en vertu de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le Forestier en chef s'était vu confier la responsabilité de produire et de transmettre au ministre un bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement forestier durable. Il a produit son premier bilan portant sur la période 2000-2008 qui a été déposé par le ministre en 2010 à l'Assemblée nationale. Pour sa part, le bilan portant sur la période 2008-2013 a été déposé à l'Assemblée nationale le 24 novembre 2015.

En vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la responsabilité de produire un bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts revient à nouveau au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. De son côté, le Forestier en chef doit produire une analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État et la transmettre au ministre.

### Une reddition de comptes attendue en 2020

L'analyse produite par le Forestier en chef permettra d'évaluer les progrès de l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État sur la base des critères et des indicateurs du Conseil canadien des ministres des forêts. Ce cadre comprend des critères qui correspondent aux valeurs forestières et des indicateurs représentent des facteurs scientifiques qui servent à évaluer l'état des forêts et à mesurer les progrès au fil du temps. Ensemble, les critères et les indicateurs caractérisent les composantes essentielles de la gestion durable des forêts au Canada. Ils englobent six éléments de la gestion durable des forêts, tels qu'énoncés à l'article 2 de la Loi soit:

1. la diversité biologique;
2. l'état et la productivité des écosystèmes;
3. le sol et l'eau;
4. la contribution aux cycles écologiques planétaires;
5. les avantages économiques et sociaux;
6. la responsabilité de la société.

Le bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts couvrant la période 2013-2018 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de même que l'analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt produite par le Forestier en chef doivent être remis au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en 2020 et déposés à l'Assemblée nationale par la suite.

## L'expertise du Forestier en chef éclaire les décideurs

La mission du Forestier en chef consiste également à éclairer les décideurs en amont de projets pouvant avoir des effets sur les possibilités forestières ou sur des objectifs d'aménagement durable des forêts. Au cours de l'exercice 2019-2020, l'expertise du Forestier en chef en matière de calcul des possibilités forestières a été sollicitée pour évaluer les impacts de différents projets touchant le territoire forestier du Québec.

Le Forestier en chef a également été mis à contribution pour effectuer des analyses d'impacts de plusieurs scénarios visant la protection d'habitats fauniques et pour documenter les modalités particulières à l'égard de divers traitements sylvicoles ou de décisions touchant l'aménagement forestier.

Le tableau suivant fait état des principales évaluations d'impacts réalisées en cours d'année par le Forestier en chef.

### Analyses d'impacts et autres contributions du Forestier en chef en 2019-2020

Dossier	Organisation cliente	Contribution du Forestier en chef
<b>Aires protégées</b> 9 analyses de projets	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en réponse à des propositions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	Analyse des impacts sur les possibilités forestières de 9 projets d'aires protégées ou d'agrandissements situés dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de Chaudière-Appalaches
<b>Aires protégées</b> Étude de scénarios pour la région du Nord-du-Québec	MFFP	Analyse des impacts sur les possibilités forestières de 3 scénarios prévoyant diverses mesures de protection dans les unités d'aménagement (UA) situées dans la région du Nord-du-Québec
<b>Aires protégées</b> Anticosti – Site du patrimoine mondial de l'UNESCO	MFFP	Analyse des impacts sur les possibilités forestières de 2 scénarios prévoyant diverses mesures de protection et visant la reconnaissance de l'île d'Anticosti à titre de site du patrimoine mondial de l'UNESCO
<b>Protection d'habitats fauniques</b> Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards	MFFP	Analyse des impacts sur les possibilités forestières de scénarios prévoyant divers niveaux de protection dans les UA situées dans les régions concernées
<b>Traitements sylvicoles</b> Évaluation du potentiel en éclaircie commerciale au Québec	MFFP	Pour chaque secteur ayant été reboisé ou ayant fait l'objet d'éclaircies précommerciales, quantification des superficies sur lesquelles des traitements d'éclaircie commerciale pourraient être réalisés d'ici les 5 prochaines années
<b>Infrastructures</b> Impact des tracés potentiels d'un gazoduc sur les possibilités forestières	MFFP	Quantification de la perte de possibilités forestières dans l'emprise permanente du gazoduc

Projets régionaux	Direction régionale du MFFP et autres ministères	Contribution du Forestier en chef
<b>Forêt de proximité</b>	Nord-du-Québec	Détermination des possibilités forestières de la première forêt de proximité dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue
<b>Stratégie d'aménagement des peuplements mixtes</b>	Nord-du-Québec	Analyse de l'effet sur les possibilités forestières de la stratégie d'aménagement des peuplements mixtes sur le territoire de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (ENRQC) (2 scénarios étudiés)
<b>Premières Nations</b> Mise à jour de l'Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses entre la nation crie d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Québec	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Soutien au processus de négociation dans le cadre de la mise à jour de l'entente
<b>Demande d'évaluation</b> Acceptabilité de l'étude d'impact du projet de ligne à 735 kV Micoua-Saguenay par Hydro-Québec	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord MELCC	Évaluation des impacts sur les possibilités forestières de la mise en place du projet de ligne hydroélectrique
<b>Demande d'évaluation</b> Projet minier Matawinie par Nouveau Monde Graphite	Laurentides	Quantification de la perte de possibilités forestières liée à l'emprise du projet minier

Support à la stratégie d'aménagement forestier	Direction régionale du MFFP	Contribution du Forestier en chef
<b>Niveau de récolte dans les pourvoies</b>	Abitibi-Témiscamingue	Documentation des volumes récoltés dans les pourvoies de l'unité d'aménagement 084-51
<b>Ligniculture et reboisement intensifs de peupliers en Mauricie</b>	Mauricie	Évaluation de l'effet sur les possibilités forestières de la stratégie de ligniculture intensive de peupliers ainsi que de la stratégie de reboisement intensive en peupliers hybrides en Mauricie
<b>Récolte du thuya (THO) et du peuplier (PEU)</b>	Estrie	Documentation des effets des différences entre les volumes prévus et ceux récoltés en THO et PEU dans l'UA 051-51
<b>Organisation spatiale dans la sapinière de l'UA 023-71 située dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean</b>	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Évaluation de l'effet de moduler certains paramètres pour les compartiments d'organisation spatiale en sapinière
<b>Augmentation des niveaux d'éclaircie commerciale dans les UA 012-72, 011-71 et 035-71</b>	Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches	Évaluation des gains de possibilités forestières qui seraient obtenus en bonifiant les cibles d'éclaircies commerciales

# Système de gestion de la qualité

## Certification ISO 9001:2015 maintenue pour les trois prochaines années

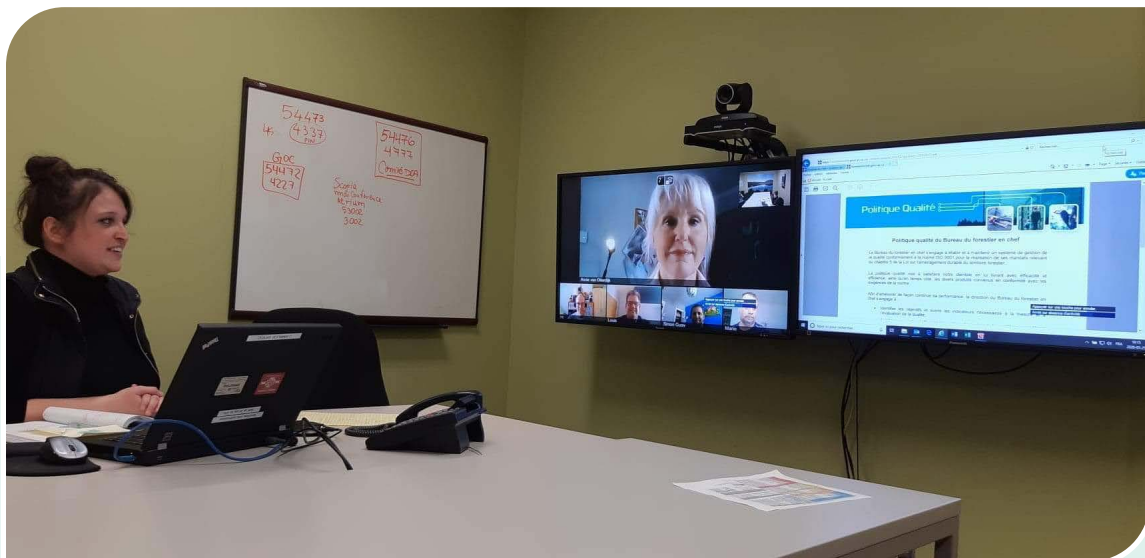
En mars 2020, la firme SAI Global a réalisé un audit de réenregistrement au Bureau du forestier en chef. Cet audit avait pour objectif de vérifier et d'attester la conformité du système de gestion de la qualité de l'organisation à la norme ISO 9001:2015. Aux termes de l'audit, la certification a été maintenue et confirmée pour les trois années à venir.

## Les améliorations en cours d'année

Durant l'année 2019-2020, le Bureau du forestier en chef a poursuivi des efforts constants en vue d'améliorer l'efficacité de son système de gestion de la qualité par la mise en oeuvre d'un plan d'amélioration.

Suivant les actions prévues à son plan global d'amélioration, le Bureau du forestier en chef a renforcé ce qu'on appelle l'approche processus et l'approche par les risques. Ces deux types d'approche font partie des grands principes de base de la norme ISO 9001:2015. L'accentuation de ces deux approches a notamment permis à l'organisation de réviser ses processus de mission en vue d'identifier tout risque susceptible d'avoir une incidence sur la qualité de ses livrables.

Enfin, un partenariat d'audits croisés avec le Centre de semences forestières de Berthier s'est poursuivi. Cette collaboration, entamée en 2018-2019, s'est avérée de nouveau un succès. Elle a permis aux deux organisations de bénéficier de l'expertise de chacune et d'élargir leur vision de l'application de la norme ISO 9001:2015 dans différents contextes organisationnels.



Audit de réenregistrement à la norme ISO 9001:2015 en mars 2020

# Les progrès des outils de calcul des possibilités forestières

Des améliorations et des défis en continu

## Le système HorizonCPF : notre outil principal

Le système HorizonCPF, l'outil principal développé par le Bureau du forestier en chef est une plateforme informatique dont la fonction est de conserver et d'uniformiser les intrants nécessaires au calcul des possibilités forestières. Cette plateforme assemble les modèles de calcul et assure l'archivage et la gestion des informations.

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'équipe a haussé la performance d'HorizonCPF afin de le rendre plus souple d'utilisation et mieux adapté au travail par vagues successives de travaux. La maîtrise du processus de regroupement requis pour agréger un inventaire forestier par polygones écoforestiers en des strates qui en permet une analyse stratégique s'est grandement améliorée.

## Carbone forestier

Dans le cadre de sa mission, le Forestier en chef doit également mettre en place des méthodes et des outils visant à suivre l'évolution des réservoirs de carbone présents dans l'écosystème et dans les produits forestiers. L'objectif est de pouvoir comparer, pour chaque unité d'aménagement, l'effet de divers scénarios d'aménagement forestier sur la captation du carbone.

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'organisation a réalisé une première série de modélisations couvrant l'ensemble de la province. Les analystes ont utilisé les outils modernes de comptabilisation du carbone forestier, soit la plateforme Generic Carbon Budget Model (GCBM). Cette plateforme a été développée par les chercheurs du Centre de foresterie du Pacifique, l'un des 5 centres de recherche du Service canadien des forêts.

Pour mener à bien ces travaux, l'équipe a mis au point l'assemblage et la synthèse des informations provenant de l'ensemble des unités d'aménagement de la province dans un tout unifié permettant d'alimenter la plateforme mise au point par le gouvernement fédéral. Ce modèle général a permis d'atteindre les résultats escomptés et plusieurs scénarios d'aménagement forestier ont ainsi pu être analysés et comparés.

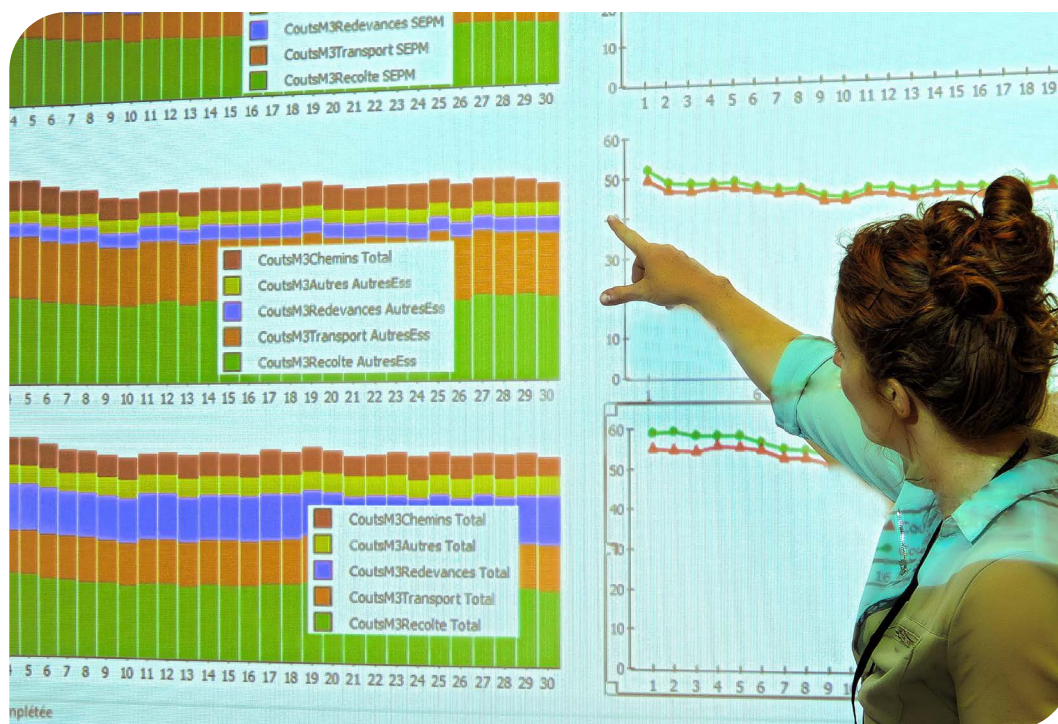
## Changements climatiques

Un projet financé en partie par la *Plateforme d'adaptation aux changements climatiques du Canada* et visant la modélisation des effets du climat sur les forêts a progressé. Le Bureau du forestier en chef possède maintenant des outils de modélisation fonctionnels qui permettent d'évaluer l'état de la forêt selon divers scénarios climatiques. Les outils évaluent également les effets sur la forêt des perturbations naturelles en plus de prévoir l'effet des mesures d'adaptation.

La suite du projet consistera à traduire ces informations sous une forme permettant de soutenir la prise de décision pour qu'elle soit éclairée. À cet effet, une comparaison des flux de carbone de l'écosystème selon divers scénarios d'aménagement sera dorénavant intégrée dans les analyses de possibilités forestières pour plusieurs unités d'aménagement.

## Création d'une cellule innovation au sein du Bureau du forestier en chef

Pour mieux faire face aux besoins croissants en nouvelles avenues d'analyse avec des ressources somme toute limitées, une cellule de travail regroupant les ressources œuvrant aux dossiers d'innovation a été créée durant l'année. Elle est opérationnelle depuis le début de l'année 2020.



## Économique

Les développements entrepris au cours des derniers exercices par l'équipe du Forestier en chef et en vue de considérer la facette économique dans le calcul des possibilités forestières ont porté fruit et sont maintenant opérationnels et intégrés dans les travaux du calcul pour la période 2023-2028.

Ainsi, les aspects financiers, tels que les revenus nets de transformation et les coûts d'approvisionnement associés au transport sont parmi les informations de nature économique qui seront diffusées lors de la prochaine détermination des possibilités forestières de la période 2023-2028.

Les premières analyses économiques réalisées sont prometteuses. Toutefois, elles soulèvent plusieurs questionnements concernant les intrants de base essentiels à nos travaux. Ce sont là des défis et des occasions d'amélioration continue pour l'organisation du Bureau du forestier en chef.

## La mission du Forestier en chef interpelle la communauté professionnelle et scientifique de la foresterie

La mission du Forestier en chef interpelle la communauté scientifique et professionnelle de la foresterie qui porte un intérêt constant aux travaux de l'organisation. Que ce soit pour recevoir des éclaircissements quant aux possibilités forestières, aux outils et aux méthodes servant à leur détermination ou encore pour connaître l'état de la forêt du Québec et les défis d'aménagement durable, les sujets d'intérêt sont variés.

Fidèle aux valeurs de transparence et d'amélioration continue de l'organisation, le Forestier en chef est présent à plusieurs événements annuels rassemblant les parties intéressées par les enjeux forestiers actuels.

Le tableau suivant présente les participations du Forestier en chef aux événements rassemblant les membres et les acteurs des communautés professionnelle et scientifique de la foresterie au cours de l'année 2019-2020.



Crédit photo : Fédération québécoise des municipalités



Date de la présentation	Organisation hôte	Titre de la présentation Conférencier
3 avril 2019	Carrefour forêts 2019	Processus de regroupement des données d'aires d'intensification pour les fins du calcul des possibilités forestières 2023-2028 Francis Wagner, ing.f.
3 avril 2019	Carrefour forêts 2019	La forêt et les produits du bois pour lutter contre les changements climatiques Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef
3 avril 2019	Carrefour forêts 2019	Le calcul des possibilités forestières dans un contexte de changements climatiques Jean Girard, ing.f., M. Sc.
4 avril 2019	Carrefour forêts 2019	Effets réels des traitements sylvicoles et calcul des possibilités forestières Daniel Pin, ing.f.
13 mai 2019	Association forestière du Bas-Saint-Laurent	La forêt et les produits du bois pour lutter contre les changements climatiques Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef
31 mai 2019	Ville de Senneterre	Enjeux forestiers en Abitibi-Témiscamingue Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef
6 juin 2019	Communautés anishnabe en Abitibi-Témiscamingue	Le Bureau du forestier en chef et le calcul des possibilités forestières David Baril, ing.f., Chef de Service
13 juin 2019	Bureau du forestier en chef Visite de la délégation suédoise	Quebec Chief Forester – Mission, Role, Issue Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef
28 août 2019	Comité Forêt de l'Union des municipalités du Québec	La prise en compte du caribou forestier dans la détermination des possibilités forestières Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef
26 septembre 2019	Communautés anishnabe en Abitibi-Témiscamingue	The Office of the Chief Forester and the allowable cut calculation Gordon Weber, ing.f. et David Baril, ing.f., Chef de Service
30 septembre 2019	Woodrise 2019 Rencontre avec l'honorable Doug Donaldson, ministre des Forêts, des Terres, de l'Exploitation des ressources naturelles et du développement rural de la Colombie-Britannique	Carbon stocks and fluxes simulation at the Quebec Chief Forester Office Guillaume Cyr, ing.f. et Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef
22 octobre 2019	Centre de formation professionnelle Harricana	Le calcul des possibilités forestières David Baril, ing.f., Chef de Service
13 novembre 2019	Association forestière de la vallée du Saint-Maurice	Changements climatiques et possibilités forestières : les défis du Forestier en chef Philippe Marcotte, ing.f., Chef de service
12 décembre 2019	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Enjeux forestiers en Outaouais et dans les Laurentides Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef
19 décembre 2019	Fédération québécoise des municipalités	Enjeux forestiers d'aujourd'hui : des avancées et des défis en regard à la mission du Forestier en chef Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef
25 février 2020	Université Laval	Le calcul des possibilités forestières dans un contexte de changements climatiques Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef

# L'expertise du Forestier en chef s'améliore au contact d'autres juridictions et d'experts mondiaux en foresterie

## Mission d'étude en Colombie-Britannique

En septembre 2019, une petite équipe de mission a rencontré la Forestière en chef de la Colombie-Britannique, M<sup>me</sup> Diane Nicholls. Au cours des dernières années, cette province canadienne a subi des catastrophes naturelles sans précédent dans son histoire. Des feux de forêt ayant affecté plus d'un million d'hectares se sont ajoutés à de forts taux de mortalité à la suite d'épidémies d'insectes. Cette situation s'apparente à celle que les experts prédisent pour la forêt québécoise sur la base de certains scénarios de changements climatiques.

Des visites sur le terrain et des échanges avec les équipes des villes de Kamloops et de Victoria ont permis de mieux comprendre le développement de cette situation, les impacts et les conséquences sur la foresterie et les communautés. L'équipe du Forestier en chef a pu en tirer les enseignements appropriés et établir une solide collaboration en matière d'expertise et de modélisation de la forêt.

## Centre de foresterie du Pacifique à Victoria

Le passage à Victoria a également été l'occasion de rencontrer l'équipe du Centre de foresterie du Pacifique, un centre d'expertise canadien en comptabilisation du carbone forestier. Cette rencontre de l'équipe menée par le Dr Werner Kurz a permis de formaliser une entente de collaboration qui existe entre les deux organisations depuis quelques années.

## Scientifique en chef

Le Forestier en chef, et le scientifique en chef, M. Rémi Quirion, ont tenu une rencontre en juin 2019. Les deux organisations partagent les mêmes préoccupations à l'égard des effets des changements climatiques et de la nécessité de parfaire les connaissances scientifiques sur ce phénomène. L'objectif de cette rencontre était d'analyser l'opportunité d'établir une veille scientifique, un réseau d'échange avec les chercheurs impliqués et la possibilité d'initier des projets de recherche communs en lien avec les éléments de mission du Forestier en chef. Les mandats du scientifique en chef sont principalement de conseiller le ministre de l'Économie et de l'Innovation en matière de développement de la recherche et de la science au Québec, de promouvoir le rayonnement de la recherche québécoise au Canada et à l'international par le développement de partenariats et de présider les conseils d'administration des Fonds de recherche du Québec tout en assurant la coordination des enjeux communs et le développement des recherches intersectorielles.

## Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Le Forestier en chef a rencontré, à son bureau de Québec, M. Pierre Bouillon, expert forestier en bioéconomie de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture afin d'échanger sur la place de la forêt dans l'économie du futur. Le développement de politiques publiques favorisant la transition vers une économie plus verte, carboneutre et respectueuse de la capacité de production des écosystèmes a également fait partie des principaux échanges entre l'expert en bioéconomie et le Forestier en chef.

## Woodrise 2019

À la suite de la visite du Forestier en chef en Colombie-Britannique, l'honorable Doug Donaldson, ministre des Forêts, des Terres, de l'Exploitation des ressources naturelles et du Développement rural de la Colombie-Britannique, a demandé à venir le rencontrer. Un entretien s'est donc tenu en marge du congrès Woodrise 2019, à Québec, à l'automne de cette même année. Cette collaboration s'est poursuivie par une série de rencontres à distance sur des sujets tels que le suivi des travaux sylvicoles, l'économie et la recherche en foresterie et l'économie de niveau stratégique.



Le Forestier en chef, Louis Pelletier, en entretien avec l'honorable Doug Donaldson, ministre des Forêts, des Terres, de l'Exploitation des ressources naturelles et du développement rural de la Colombie-Britannique avec les membres de leur équipe respective.



Membres de la délégation suédoise en visite à Québec en compagnie du Forestier en chef et des représentants du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

### Délégation suédoise en visite au Québec

En août 2019, le Forestier en chef a pris part à une rencontre avec une délégation suédoise menée par M<sup>me</sup> Charlotte Bengtsson, présidente-directrice générale de l'Institut suédois de la recherche forestière de Skogforsk. Elle était accompagnée de M. Magnus Hertzberg, gestionnaire en affaires, innovations et biotechnologie chez SweTree Technologies.

Cette rencontre avait pour but d'échanger sur les différences et les similitudes entre les deux juridictions et de dégager des pistes de collaboration quant aux enjeux émergents en foresterie tels que la durabilité de la ressource, les attentes de la société par rapport aux forêts et leur aménagement ainsi que l'adaptation de l'aménagement forestier aux conditions du climat futur.

M<sup>me</sup> Bengtsson a également rencontré des professeurs de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval afin d'en apprendre davantage sur leurs projets en cours. La délégation suédoise a poursuivi sa mission au Centre de foresterie des Laurentides, chez FPInnovations de même qu'à la pépinière de Saint-Modeste, une installation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

### Aires protégées potentielles

En janvier 2020, le Forestier en chef a rencontré M. Jakob Martin-Malhus, sous-ministre associé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. La rencontre fût organisée dans le cadre de la modernisation de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Un nouveau projet de loi vise à créer deux nouveaux statuts de protection et de conservation des milieux naturels afin d'augmenter la proportion d'aires protégées au Québec. Ces deux nouveaux statuts sont la réserve marine et l'aire protégée d'utilisation durable. Le Forestier en chef a ainsi présenté un état de situation comprenant l'ensemble des superficies potentielles pouvant se classer à titre d'aires protégées d'utilisation durable.

# Participation du Forestier en chef au plan d'action ministériel de développement durable 2016-2020

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a adopté un plan d'action de développement durable couvrant la période 2016-2020 auquel s'est joint le Bureau du forestier en chef. La participation du Bureau du forestier en chef consiste en deux actions qui répondent à l'orientation « 3 » du plan d'action ministériel (Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité). Il s'agit des actions A10 et A11 précisées dans le tableau suivant, extrait du document *Plan d'action de développement durable du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la période 2016-2020*.


ORIENTATION  
GOUVERNEMENTALE

## 3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité (suite)



### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.1 GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON EFFICACIEUSE ET COORDONNÉE AFIN DE SOUTENIR LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET DE MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ

BUREAU DU FORESTIER  
EN CHEF

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
A9 – Adopter le Règlement sur l'aménagement durable des forêts et mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement durable des forêts	 a) Adoption du Règlement sur l'aménagement durable des forêts b) Pourcentage des actions de la Stratégie d'aménagement durable des forêts mises en œuvre	D'ici à 2017  100 % selon l'échéancier prévu d'ici à 2018
A10 – Intégrer des outils d'analyse économique et financière dans le calcul des possibilités forestières	 Nombre d'unités d'aménagement qui intègrent ces outils dans le calcul des possibilités forestières 2018-2023	19 d'ici à 2019
A11 – Intégrer, dans le calcul des possibilités forestières, de nouveaux thèmes relatifs au développement durable découlant de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts	 Nombre de nouveaux thèmes liés à des composantes de développement durable dans le calcul des possibilités forestières	8 d'ici à 2020
A12 – Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle des espèces fauniques prélevées d'intérêt	 Nombre de plans élaborés, mis à jour et mis en œuvre	4 nouveaux plans élaborés, 4 mis à jour et l'ensemble mis en œuvre d'ici à 2020
A13 – Dresser le portrait des populations de poissons et de la productivité des habitats nordiques pour des secteurs jugés prioritaires en vue de développer des modalités de pêche sportive adaptées au contexte nordique	 Nombre de secteurs ou de systèmes hydrographiques couverts	3 d'ici à 2020

## Actions réalisées au cours de la période 2018-2019

### ***Action A10 : Intégrer des paramètres d'analyse économique et financière dans le calcul des possibilités forestières***

Au 31 mars 2020, les modèles du calcul des possibilités forestières permettaient de tenir compte de certains paramètres économiques comme la valeur marchande des bois sur pied ainsi que les coûts de transport et de récolte de la stratégie d'aménagement retenue au calcul des possibilités forestières.

### ***Action A11 : Intégrer, dans le calcul des possibilités forestières, de nouveaux thèmes relatifs au développement durable découlant de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État***

Au cours de l'exercice 2019-2020, les 9 thèmes intégrés au calcul des possibilités forestières ont été le carbone, la protection des bandes riveraines, les habitats des espèces menacées et vulnérables, les vieilles forêts, la protection des paysages, la protection du caribou forestier, les marécages arborescents, les bandes à lichens et les restrictions accrues de la récolte des lisières boisées.



# PLAN D'ACTION 2020-2021

Au cours de l'année 2020-2021, le Forestier en chef prévoit réaliser les actions suivantes :

## Calcul des possibilités forestières

- Poursuivre le calcul des possibilités forestières des unités d'aménagement qui ont fait l'objet du nouvel inventaire écoforestier du Québec méridional.
- Rendre publics les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières de la période 2023-2028 au printemps 2021 lors d'une revue externe.
- Poursuivre les analyses en vue de produire le calcul des possibilités forestières des territoires forestiers résiduels se trouvant en périphérie des unités d'aménagement ayant fait l'objet d'un nouveau calcul des possibilités.

## Système de gestion de la qualité

- Maintenir l'enregistrement ISO 9001:2015 de notre système de gestion de la qualité.

## Analyses d'impacts pour éclairer les décideurs

- En fonction des demandes d'analyses, produire des évaluations d'impacts sur les possibilités forestières touchant les forêts du domaine de l'État.
- Évaluations d'impacts prévues en 2020-2021 :
  - projets d'aires protégées;
  - analyses forestières ciblées;
  - analyses en lien avec la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en élaboration.

### Livrable au ministre

- Produire l'analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État de la période 2013-2018 et la transmettre au ministre.

### Développement des outils de calcul des possibilités forestières

Les projets de développement porteront plus spécifiquement sur les dossiers suivants :

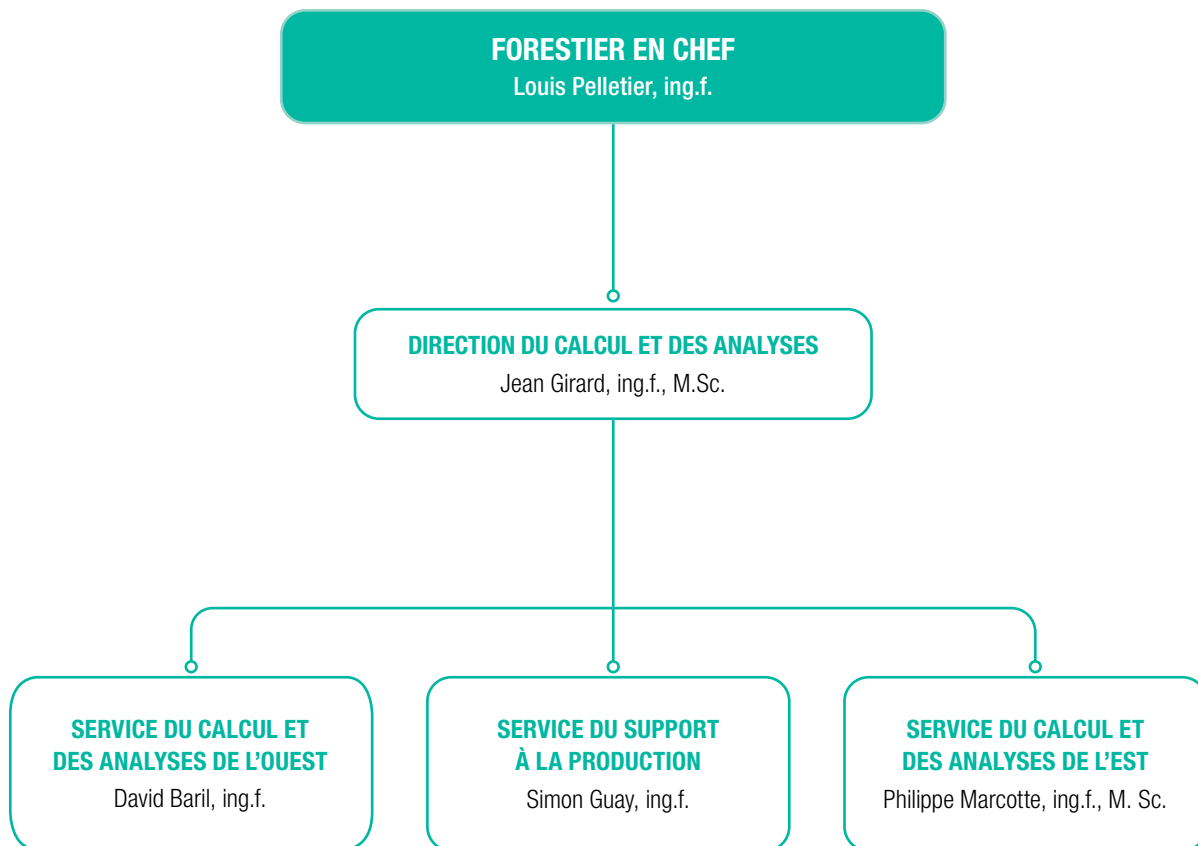
- poursuite de l'établissement d'un bilan de carbone des forêts publiques et de l'évaluation de l'impact de différentes stratégies sylvicoles sur la séquestration de carbone tant au niveau des écosystèmes que des produits du bois;
- poursuite du développement et de la mise en œuvre d'une plateforme permettant d'évaluer les effets des changements climatiques, des perturbations naturelles et d'autres incertitudes sur la pérennité de la ressource.



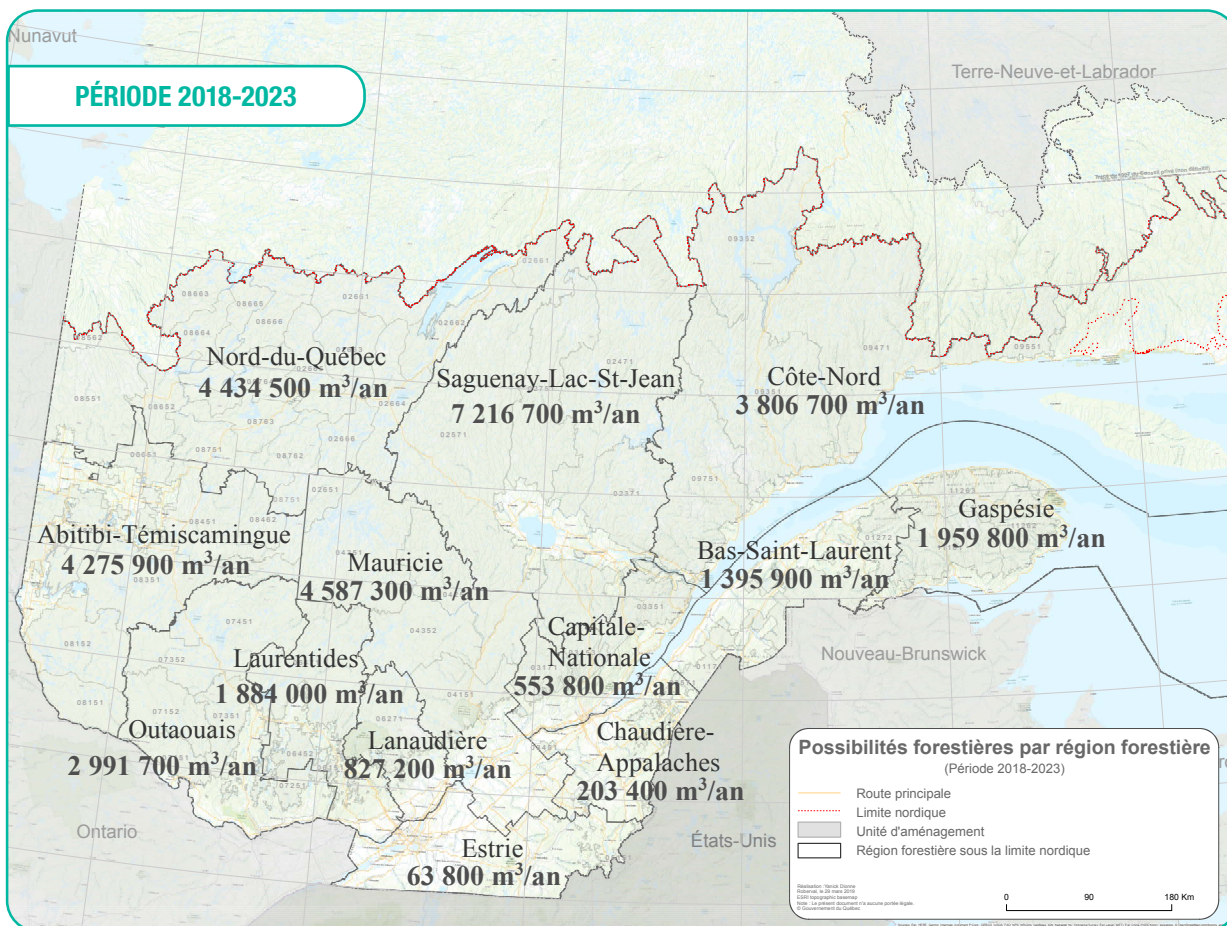


# ANNEXE 1 Organigramme

au 31 mars 2020

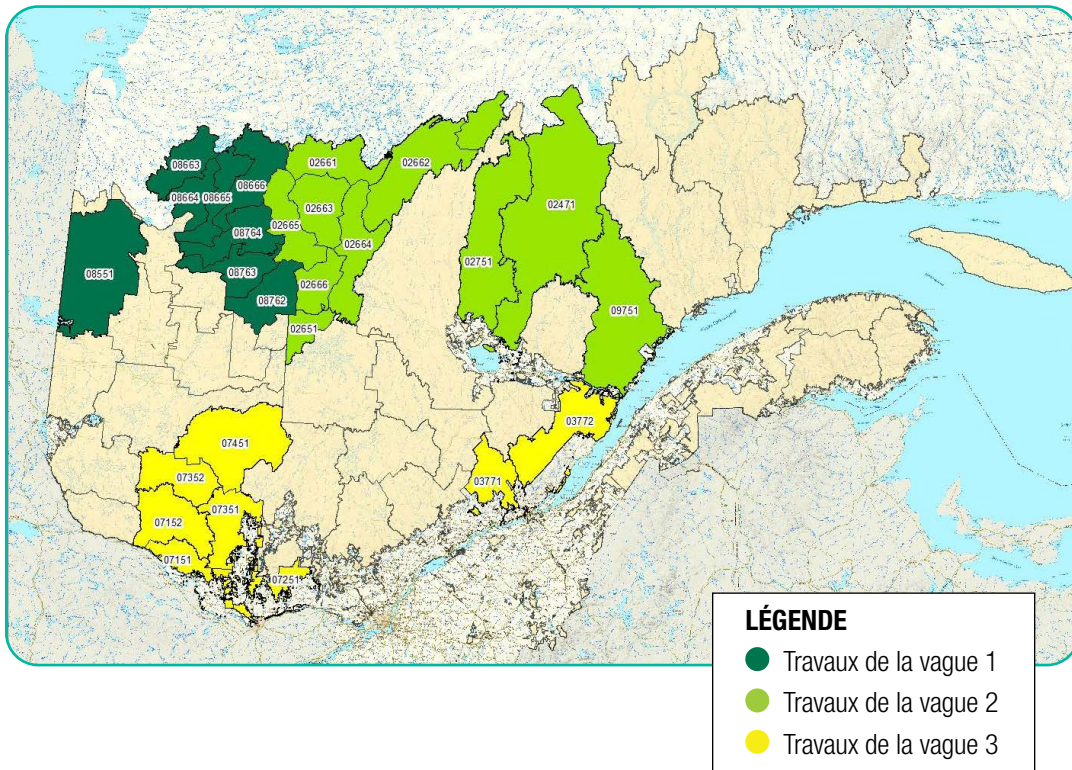


# ANNEXE 2 Carte des possibilités forestières par région forestière



## ANNEXE 3 Le calcul des possibilités forestières répartis en vagues de travaux

La carte suivante présente les unités d'aménagement disposant d'un nouvel inventaire forestier et qui font l'objet de travaux d'analyse en vue d'un nouveau calcul des possibilités forestières pour la période 2023-2028. Le calcul des possibilités forestières est réparti en 3 vagues de travaux. Les analyses débutent généralement à la suite de la livraison des données de l'inventaire écoforestier du Québec méridional. Elles seront complétées pour la détermination des possibilités forestières 2023-2028.



# ANNEXE 4 Tableau synoptique du Plan stratégique 2020-2023

ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS
<b>Déterminer les possibilités forestières</b>	Détermination des possibilités forestières des unités d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser le calcul des possibilités forestières supportant la prochaine détermination pour la période 2023-2028</li> </ul>
	Détermination des possibilités forestières des territoires forestiers résiduels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser les travaux et les analyses appropriés pour déterminer les possibilités forestières des territoires forestiers résiduels</li> </ul>
	Détermination des volumes non récoltés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser les travaux et les analyses appropriés pour déterminer les volumes non récoltés de la période 2013-2018</li> </ul>
	Développement du concept de rendement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le concept émergeant de l'article 48 de la <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i> et l'intégrer dans la modélisation et dans la détermination du niveau de récolte durable</li> </ul>
<b>Éclairer les décideurs</b>	Production d'évaluations et d'analyses forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire des évaluations et des analyses forestières requises pour les décisions stratégiques en aménagement forestier</li> </ul>
	Production d'avis, de mandats et de conseils	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire et diffuser des avis, des mandats et des conseils relatifs à la forêt</li> <li>Développer une plateforme de modélisation à petite échelle couvrant de grands territoires pour faciliter les analyses d'impact de phénomènes à large portée</li> </ul>
<b>Informers la population</b>	Production de rapports d'informations publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser les informations reliées aux possibilités forestières auprès des diverses clientèles</li> <li>Mettre à jour et diffuser le <i>Manuel d'aménagement durable des forêts</i> tel que prévu par la Loi</li> <li>Produire un rapport présentant les activités annuelles du Bureau du forestier en chef</li> </ul>
	Production de rapports sur l'aménagement durable des forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire l'analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable</li> <li>Produire un rapport du Forestier en chef examinant l'état des forêts et ses perspectives</li> </ul>
<b>Améliorer la capacité organisationnelle</b>	Déploiement de moyens, d'outils et de méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour les moyens, les outils et les méthodes employés dans le cadre de la réalisation du calcul des possibilités forestières</li> </ul>
	Développement des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une veille scientifique opérationnelle pour tout le personnel</li> <li>Intensifier les relations avec le milieu de la recherche</li> </ul>
	Maintien du système de gestion de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir la certification à la norme ISO 9001:2015 des produits de mission</li> <li>Continuer à mettre en place une approche intégrée de la gestion de la qualité dans la réalisation des mandats</li> </ul>
	Développement des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les échanges au sein du personnel pour assurer une cohérence de vision et de compréhension des enjeux et des défis</li> <li>Maintenir un plan de gestion mobilisatrice de la main d'œuvre au Bureau du forestier en chef</li> </ul>

INDICATEURS	CIBLES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement des intrants des modèles de base de la vague 2 (<i>modèles de base livrés</i>)</li> <li>Traitement des intrants des modèles de base de la vague 3 (<i>modèles de base livrés</i>)</li> <li>Mise à niveau de la vague 1</li> <li>Traitement des intrants des modèles de base de la vague 4</li> <li>Réalisation de la vague 2</li> <li>Réalisation de la vague 3</li> <li>Révision du matériel servant à la diffusion</li> <li>Réalisation de la revue externe provinciale</li> <li>Détermination des possibilités forestières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Été 2019 (<i>atteinte</i>)</li> <li>Printemps 2020</li> <li>Été 2020</li> <li>Automne 2020</li> <li>Automne 2020</li> <li>Automne 2020</li> <li>Automne 2020</li> <li>Printemps 2021</li> <li>Automne 2021</li> </ul>	<p><i>Dynamique intersectorielle</i> <i>Faisabilité</i> <i>Technologies de l'information</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation des travaux des territoires forestiers résiduels (ceux en lien avec les unités d'aménagement ayant fait l'objet d'un nouveau calcul des possibilités forestières pour la détermination 2018-2023)</li> <li>Détermination des possibilités forestières des territoires forestiers résiduels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Printemps 2020</li> <li>En continu</li> </ul>	<p><i>Faisabilité</i> <i>Ressources humaines</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Annonces préliminaires</li> <li>Analyses réalisées pour les unités d'aménagement selon l'échéancier légal</li> <li>Détermination des volumes non récoltés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avril et juillet 2018 (<i>atteinte</i>)</li> <li>Automne 2019 (<i>atteinte</i>)</li> <li>Automne 2019 (<i>atteinte</i>)</li> </ul>	<p><i>Dynamique intersectorielle</i> <i>Faisabilité</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'une plateforme de méta-modélisation permettant la mesure des effets pressentis des changements climatiques, des perturbations naturelles et des autres incertitudes affectant la pérennité de la ressource</li> <li>Développement du concept, de ses considérations et de son intégration dans la détermination</li> <li>Intégration de la mesure des flux et des réservoirs de carbone</li> <li>Prise en compte de la dimension économique de niveau stratégique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Automne 2019 (<i>atteinte</i>)</li> <li>Automne 2020</li> <li>Automne 2020</li> <li>Automne 2020</li> </ul>	<p><i>Faisabilité</i> <i>Ressources financières</i> <i>Ressources humaines</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion des demandes en conformité avec l'échéancier et les produits convenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100%</li> </ul>	<p><i>Ressources humaines</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'avis, de mandats et de conseils produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 par année (transférable et cumulatif)</li> </ul>	<p><i>Dynamique intersectorielle</i> <i>Faisabilité</i> <i>Ressources humaines</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Plateforme opérationnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Printemps 2020 (<i>réalisé à 75 %</i>)</li> </ul>	<p><i>Faisabilité</i> <i>Ressources humaines</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité en ligne des documents de la détermination des volumes non récoltés</li> <li>Disponibilité en ligne des documents de la détermination des territoires forestiers résiduels en lien avec le calcul des possibilités forestières 2018-2023</li> <li>Disponibilité des présentations du Bureau du forestier en chef (liens et liste)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Automne 2019 (<i>atteinte</i>)</li> <li>Hiver 2020 (<i>atteinte</i>)</li> <li>En continu</li> </ul>	<p><i>Technologies de l'information</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de la refonte du <i>Manuel</i></li> <li>Révision du <i>Manuel</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Automne 2021</li> <li>Automne 2023</li> </ul>	<p><i>Faisabilité</i> <i>Ressources humaines</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt par le ministre à l'Assemblée nationale</li> <li>Diffusion du <i>Rapport d'activités du Forestier en chef</i></li> <li>Préparation d'une capsule d'information sur l'état des forêts en 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Base annuelle</li> <li>Base annuelle</li> <li>Diffusion en 2020</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion du rapport sur l'analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable</li> <li>Présentation du rapport au ministre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Printemps 2020</li> <li>Printemps 2020</li> </ul>	<p><i>Dynamique intersectorielle</i> <i>Faisabilité</i> <i>Ressources humaines</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion du rapport du Forestier en chef sur l'état des forêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Automne 2020</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Refonte de la fonction de diffusion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Automne 2020</li> </ul>	<p><i>Faisabilité</i> <i>Ressources financières</i> <i>Ressources humaines</i> <i>Technologies de l'information</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un processus structuré de veille scientifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En continu (<i>atteinte</i>)</li> </ul>	<p>Ressources humaines</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse et communication des besoins en recherche et développement</li> <li>Accroissement du réseautage avec la communauté scientifique (formations, colloques, projets de recherche, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Base annuelle</li> <li>2 par année (<i>atteinte</i>)</li> </ul>	<p><i>Dynamique intersectorielle</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien de l'enregistrement à la norme ISO 9001</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certificat maintenu</li> </ul>	<p><i>Ressources humaines</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de la satisfaction auprès des clientèles des principaux produits de mission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des principaux produits de mission sondés</li> </ul>	<p><i>Dynamique intersectorielle</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontres générales du personnel</li> <li>Instauration du Mardi causerie du Forestier en chef</li> <li>Mise à jour et suivi de la stratégie interne de communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 par année</li> <li>6 par année</li> <li>Base annuelle</li> </ul>	<p><i>Ressources financières</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour du plan de gestion mobilisatrice</li> <li>Mise en œuvre du plan de gestion mobilisatrice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2018 (<i>atteinte</i>)</li> <li>En continu</li> </ul>	<p><i>Ressources humaines</i></p>

## ANNEXE 5 Les 16 principes du développement durable et leur définition

**Santé et qualité de vie** : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

**Équité et solidarité sociales** : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;

**Protection de l'environnement** : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

**Efficacité économique** : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;

**Participation et engagement** : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

**Accès au savoir** : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;

**Subsidiarité** : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

**Partenariat et coopération intergouvernementale** : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;

**Prévention** : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

**Précaution** : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

**Protection du patrimoine culturel** : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

**Préservation de la biodiversité** : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

**Respect de la capacité de support des écosystèmes** : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

**Production et consommation responsables** : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

**Pollueur payeur** : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

**Internalisation des coûts** : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

## ANNEXE 6 Liste des acronymes

**BFEC** : Bureau du forestier en chef

**COS** : Compartiment d'organisation spatiale

**CPF** : Calcul des possibilités forestières

**ENRQC** : Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec

**FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**GCBM** : Global Carbon Budget Modelling

**GOR** : Groupes opérationnels régionaux

**ISO** : International Organization for Standardization (anglaise), Organisation internationale de normalisation (français)

**LQ** : Lois du Québec

**L.R.Q.** : Lois refondues du Québec

**MELCC** : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

**MFFP** : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

**MRC** : Municipalité régionale de comté

**PEU** : Peuplier

**RLRQ** : Recueil des lois et des règlements du Québec

**SEPM** : Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes

**THO** : Thuya

**UA** : Unité d'aménagement

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

**VNR** : Volume de bois non récolté





